

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2023-05-08

Séance du 25 mai 2023

**Avis du CSRPN de Normandie sur l'évolution de l'estuaire de la SEINE  
Travail en commun avec le Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine**

## Présentation du contexte

Manuel MUNTONI (GIP Seine Aval) présente un diaporama sur la trajectoire d'évolution de l'estuaire de la Seine. Cette présentation expose les modifications morphologiques liées aux aménagements anthropiques de l'estuaire (dragage, endiguement, poldérisation, chenalisation) qui ont des conséquences sur son fonctionnement écologique : diminution des prairies humides et des vasières, diminution ou disparition des espèces associées à ces milieux, modification chimique des habitats... Les mesures compensatoires associées aux aménagements ne sont pas efficaces, car elles se concentrent sur de petites surfaces, sans cohérence globale. Ces aménagements, conjugués aux effets du changement climatique (hausse des températures, élévation du niveau de la mer, multiplication des inondations, des périodes de sécheresse et des tempêtes...), produiront d'autres conséquences sur les habitats et les espèces. Pour conclure, il propose des pistes de solutions à envisager dans le cadre d'une stratégie globale à l'échelle de la Seine aval, à travers le projet REPERE qui met en relation connaissance scientifique et restauration écologique. REPERE présente 5 orientations prioritaires de restauration :

- Diversifier les habitats aquatiques du lit mineur
- Préserver et recréer des vasières
- Restaurer la continuité latérale du fleuve
- Préserver et restaurer des prairies humides
- Limiter les impacts de la pollution

Paul FERLIN (CSES) présente une note de synthèse proposant des recommandations du CSES pour accompagner de façon générale les projets dans l'estuaire afin de viser à une amélioration de son fonctionnement écologique, ainsi que des préconisations d'intervention ciblées sur le secteur aval pour amorcer au plus tôt sa restauration.

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

## Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN est d'accord avec les constats et préconisations du CSES, il s'interroge sur la nécessité d'ajouter aux préconisations le fait que le plan de gestion de la RNNES devrait viser à la restauration globale de l'estuaire.

Le CSRPN évoque le besoin d'insister sur l'intérêt de conserver le peu de fonctionnalités écologiques qu'il reste aujourd'hui, car il n'est plus possible d'en perdre.

Le CSRPN confirme l'intérêt de spatialiser les objectifs écologiques, ainsi que le besoin d'identifier les verrous et les lobbys de gouvernance qui empêchent l'atteinte de ces objectifs, ce qui permettrait d'identifier les vraies marges de manœuvres et d'influencer les décisions politiques.

En conclusion, le CSRPN :

- Rend hommage au travail réalisé par le GIP Seine-Aval ainsi qu'à la démarche du CSES, qu'il juge réalisée à la bonne échelle, et s'estime en phase avec les préconisations formulées par le CSES ;
- Insiste sur le rôle que la RNNES et la maison de l'estuaire doivent jouer dans la mise en œuvre de ces préconisations ;
- Confie à l'État le soin d'identifier les verrous et les leviers pour permettre cette mise en œuvre.

Enfin, le CSRPN souhaiterait disposer du document établi par le CSES.

Le CSRPN émet **un avis très favorable** sur ces propositions de gestion globale de l'estuaire.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte